



Communiqué de presse – 27.06.2023

Huit nouvelles communes rejoindront le Parc Chasseral en 2025

Les ayants droits des communes de Petit-Val, Reconvilier, Saicourt, Saules et Tavannes ont validé lundi soir l'adhésion de leur commune respective à l'association Parc naturel régional Chasseral. Après validation par les cantons et la Confédération, ces cinq communes rejoindront le Parc au 1^{er} janvier 2025. Rebévelier et Loveresse, dans la première moitié de juin, avaient également voté positivement. Avec Ligerz, qui s'est prononcé en 2022, le Parc passera ainsi de 23 communes actuellement à 31.

C'est avec des votes très largement favorables que Reconvilier (88 oui, 1 non, 3 abstentions), Tavannes (2 oppositions, 2 abstentions), Petit-Val (26 oui, 4 abstentions), Saicourt (48 oui, 6 non et 4 abstentions) et Saules (9 oui, 1 non, 1 abstention) ont décidé lundi soir en assemblée communale ou municipale de rejoindre le Parc Chasseral au 1^{er} janvier 2025. Ces cinq communes rejoignent celles de Rebévelier et Loveresse, qui s'étaient prononcées à l'unanimité en faveur du oui les 7, respectivement 19 juin passés.

Avec ces décisions positives, le Parc Chasseral verra son territoire s'agrandir de 75 km², passant de 474 à 549 km² et s'élargissant à 31 communes membres. L'adhésion au Parc est synonyme de multiples avantages : un gain d'image, la possibilité de participer à un grand projet régional d'une part, mais aussi et surtout la possibilité de mener de nombreux projets dans les domaines de la nature, du paysage, du patrimoine ou des produits du terroir en profitant des 20 ans d'expérience accumulés par le Parc d'autre part.

De par son fonctionnement et son financement, le Parc régional est un facilitateur et génère un apport de montants externes à la région importants (un franc versé par les communes représente la mise en œuvre de 12 francs pour la région). Pour les communes, l'engagement se monte à CHF 4.- par habitant et par an. Cumulé pour l'ensemble des communes membres, ce montant représente 8% des ressources annuelles du Parc, le reste du budget provenant à 40% de la Confédération, 29% des cantons et 23% d'autres ressources (fondations, institutions privées, etc.).

Cet élargissement du Parc naturel régional au nord-est de son territoire répond directement à la Stratégie économique 2030 du Jura bernois, en renforçant l'image d'une région qui se profile au niveau de la durabilité et de la qualité de son cadre de vie. Ce processus dynamique vient compléter le déploiement de la nouvelle marque territoriale Grand Chasseral, en permettant la déclinaison de projets.

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 53'000 habitants.